

République et canton de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2020-2025

Séance d'installation du mardi 2 juin 2020

Salle communale d'Anières
Pour respecter les consignes liées à la situation sanitaire du COVID-19

Séance exceptionnellement non publique en raison de la situation sanitaire

La séance a été diffusée en direct via un lien disponible sur la page d'accueil du site internet de la Commune vidéo - www.anieres.ch

Procès-verbal

Présences :

Exécutif

Pascal WASSMER - LC	Maire	
Claudine HENTSCH - EPA	Adjointe	
Pascal PÉCAUT - +A	Adjoint	

Bureau du Conseil municipal - Nominations pendant la séance

Pierre-Yves DECHEVRENS - LC	Président	
Corinne ALHANKO-BAUER - PLR	Vice-Présidente	
Dominique LAZZARELLI	Secrétaire	

Conseillers municipaux

Denyse BARBEZAT-FORNI - EPA		Jérôme JACQUIER - PLR	
Stéphanie BARON LEVRAT - EPA		Guy MUSY - EPA	
Elisabeth BÉRY - PLR		Anita PORDES - PLR	
Caroline DOMBRE - EPA		Jean-Luc RICHARDET - EPA	
Philippe GAILLARD - EPA		Alexandre SOUCAS - EPA	
Yves GUBELMANN - PLR		Claire THIBAUT BULLIARD - PLR	
Yvonne GUSTAFSON - EPA		Eric WEHRLI - LC	
Nicole IMHOF - LC			

Public : /

Excusé-s-e-es : /



ORDRE DU JOUR :

- 1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 9 avril 2020 validant les élections des Conseils municipaux du 15 mars 2020, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 14 avril 2020.**
- 2. Prestation de serment des Conseillers municipaux entre les mains du doyen d'âge.**
- 3. Election du bureau du Conseil municipal (2020-2021).**
- 4. Nomination des membres aux diverses commissions.**

Accueil par M. le Maire

« Mesdames et Messieurs,

Avant de commencer cette séance de prestation de serment, je vous informe que Monsieur Jean-Luc Richardet présidera le début de cette séance d'installation du Conseil municipal en sa qualité de doyen d'âge, ceci jusqu'à ce que le Président du Conseil Municipal soit élu.

Ceci dit, c'est avec une certaine émotion que je m'adresse à vous pour la première fois dans ma nouvelle fonction de Maire.

Au nom de l'Exécutif, Madame Claudine Hentsch, Monsieur Pascal Pecaut et moi-même, je vous souhaite une cordiale bienvenue à l'occasion de cette séance d'installation du Conseil municipal. C'est un engagement envers la communauté qui commence pour chacun d'entre nous, et nous nous réjouissons de la partager avec vous.

Je souhaite également la bienvenue à vos amis, à vos familles et aux communiens « à une certaine distance », en cette période de déconfinement du Covid, puisqu'ils ont la possibilité de suivre pour la première fois une séance du Conseil Municipal d'Anières retransmise en direct sur Internet.

Avant toute chose, je tiens à remercier mon prédécesseur, Monsieur Antoine Barde, pour son engagement en faveur de la commune et lui souhaite bonne chance pour la suite.

Pour ce qui est du nouvel Exécutif ... fonctionnant déjà depuis quelques mois avec Mme Hentsch et connaissant bien notre nouveau collègue, M. Pecaut, je suis confiant en notre capacité à maîtriser notre ménage communal en bonne complémentarité et avec efficacité.

Chaque conseillère ou conseiller municipal va prêter serment dans quelques instants. Il ou elle s'engagera solennellement devant l'assemblée, le président de séance et également envers la République et canton de Genève

Être élu communal nécessite de la volonté et du temps. Dans les séances, ce qui doit primer, c'est le respect des uns envers les autres et de l'écoute, même si nous ne sommes pas toujours d'accord. Il faut également avoir le courage de proposer des idées, d'oser lancer des projets et de prendre des décisions ... parfois au risque de déplaire. Mais quel plaisir quand on les voit se réaliser !

Il y a également un autre aspect qui est important, c'est celui de la confidentialité au sein des commissions. Il est important de préserver les discussions sur des projets qui ne sont pas encore suffisamment avancés, voire encore en discussion pour les rendre publique. Je sais ... cela n'est pas toujours évident, mais en même temps comme je l'ai promis durant la campagne, lorsque les



objets seront suffisamment mûrs, nous organiserons des forums publics afin de pouvoir sonder la population pour être sûr de leur bonne réceptivité.

Si vous êtes le premier lien avec la population et que vous représentez les administrés, n'oubliez pas que vous devez également être à leur écoute.

Beaucoup d'études ont été lancées lors de la précédente législature et la plupart devraient, avec votre appui, passer au stade de réalisation durant celle que nous débutons aujourd'hui.

Je vous rassure, tout n'est pas fait ... il y a encore beaucoup de travail.

Je me réjouis de collaborer avec vous toutes et tous au long de cette législature dans un esprit serein et constructif. Je vous souhaite d'ores et déjà beaucoup de plaisir dans cette fonction ».

Point 1 - Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 9 avril 2020 validant les élections des Conseils municipaux du 15 mars 2020, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 14 avril 2020.

M. Jean-Luc RICHARDET propose de passer au point 1 de l'ordre du jour, soit : Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 9 avril 2020 validant les élections des Conseils municipaux du 15 mars 2020, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 14 avril 2020.

M. le Président passe la parole à M. le Maire.

M. le Maire donne lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 9 avril 2020.



2089-2020

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE



ARRÊTÉ

relatif à la validation de l'élection des conseils
municipaux, du 15 mars 2020

09 avril 2020

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu les articles 46, alinéa 1, 53, 54 et 140 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012;

vu l'article 77, alinéas 1 et 3, de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982;

vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 18 mars 2020 constatant les résultats de l'élection des conseils municipaux, du 15 mars 2020, publié dans la Feuille d'avis officielle des 20 et 30 mars 2020;

attendu qu'aucun recours n'est parvenu à la chambre constitutionnelle de la Cour de justice dans le délai légal,

ARRÊTE :

L'élection des conseils municipaux, du 15 mars 2020, est validée.

Communiqué à :

Tous	1 ex.
CHA (DSOV, SVE, DAJ, LG)	1 ex.
DCS/SAFCO	1 ex.
Sautier	1 ex.
FAO	1 ex.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :

M. le Maire souhaite, en plus de l'arrêté qu'il vient de lire, ajouter deux points avant la prestation de serment des Conseillers municipaux, soit :

- Réception du courrier du Service des votations et élections du 27 avril 2020 informant que suite à son élection à la fonction de Maire, **M. Eric WEHRLI** a accepté la fonction de Conseiller municipal. Conformément à l'art. 8 de La loi sur l'Administration des Communes (LAC) – B 6 05 – du 13 avril 1984, sa prestation de serment peut être effectuée ce jour.



- Suite à l'élection de Mme Claudine HENTSCH à la fonction d'Adjointe, réception de l'arrêté du Conseil d'Etat du 22 mai 2020, et aucun recours n'ayant été formulé, le Service des votations et élections, par courrier du 26 mai 2020, informe que **M. Jean-Luc RICHARDET** est élu sans scrutin à la fonction de Conseiller municipal et sa prestation de serment peut être effectuée ce jour, ceci conformément à l'art. 8 de La loi sur l'Administration des Communes (LAC) – B 6 05 – du 13 avril 1984.

M. le Président propose de passer au point 2 de l'ordre du jour, soit la prestation de serment des Conseillers municipaux.

Point 2 - Prestation de serment des Conseillers municipaux entre les mains du doyen d'âge.

M. le Maire prie le doyen d'âge de l'Assemblée, M. Jean-Luc RICHARDET, de procéder à la prestation de serment des Conseillers municipaux.

M. Jean-Luc RICHARDET prie l'Assemblée de se lever pour la prestation de serment des Conseillers municipaux.

Il donne lecture des articles ci-dessous et procède à la prestation de serment des membres du Conseil municipal, soit :

Vu l'article 8, alinéas 1 et 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC B 6 05) ;

Vu les articles 1 et 2 du règlement du Conseil municipal de la commune d'Anières (LC 02 111) ;

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 9 avril 2020 ;

Après la lecture de la formule de serment telle qu'elle est prévue à l'art. 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, soit :

« Je jure ou je promets solennellement » :

d'être fidèle à la République et canton de Genève ;

d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;

de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom (selon chronologie ci-après) se dirige derrière le pupitre orateur, lève la main droite et répond : je le jure ou je le promets.

1. Mme Corinne ALHANKO-BAUER.
2. Mme Denyse BARBEZAT-FORNI.
3. Mme Stéphanie BARON LEVRAT.
4. Mme Elisabeth BÉRY.
5. M. Pierre-Yves DECHEVRENS.
6. Mme Caroline DOMBRE.
7. M. Philippe GAILLARD.
8. M. Yves GUBELMANN.
9. Mme Yvonne GUSTAFSON.
10. Mme Nicole IMHOF.
11. M. Jérôme JACQUIER.
12. M. Guy MUSY.
13. Mme Anita PORDES.
14. M. Alexandre SOUCAS.
15. Mme Claire THIBAUT BULLIARD.
16. M. Eric WEHRLI.



M. Jean-Luc RICHARDET remercie les membres du Conseil municipal de leur serment et en prend acte.

La parole n'étant pas demandée M. le Président propose de passer au point 3 de l'ordre du jour, soit l'élection du bureau du Conseil municipal pour 2020-2021.

Point 3 - Election du bureau du Conseil municipal (2020-2021).

M. Jean-Luc RICHARDET demande s'il y a une proposition pour la fonction de Président-e du Conseil municipal 2020-2021.

M. le Président passe la parole à Mme Nicole IMHOF.

Mme Nicole IMHOF informe qu'après discussion au sein des groupes, propose la candidature de M. Pierre-Yves DECHEVRENS à la fonction de Président du Conseil municipal pour 2020-2021.

La parole n'étant pas demandée M. Jean-Luc RICHARDET propose de passer au vote.

Selon l'art. 9 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) et art. 5 du règlement du Conseil municipal (LC 02 111), le Conseil municipal élit :

A la majorité (une abstention de l'intéressé)

- **M. Pierre-Yves DECHEVRENS - LC**

en qualité de Président du Conseil municipal pour la période du 2 juin 2020 au 31 mai 2021.

Applaudissements de l'Assemblée.

M. Jean-Luc RICHARDET félicite M. Pierre-Yves DECHEVRENS et lui passe la parole. Il rejoint sa place en tant que Conseiller municipal.

Nouvellement élu à cette fonction, Le Président du Conseil municipal, M. Pierre-Yves DECHEVRENS, rejoint la place du Président et donne lecture de la formule du serment telle qu'elle est prévue à l'art. 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et fait prêter serment à M. Jean-Luc RICHARDET, Conseiller municipal. M. Jean-Luc RICHARDET rejoint le pupitre orateur pour la prestation de serment.

M. le Président lui demande de se lever, ainsi que l'Assemblée, et de lever sa main droite. Il donne lecture du serment :

« Je jure ou je promets solennellement » :

d'être fidèle à la République et canton de Genève ;

d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;

de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer.

M. le Président prend acte de son serment et l'en remercie.

M. le Président demande s'il y a une proposition pour la fonction de Vice-Président-e du Conseil municipal 2020-2021.

M. le Président passe la parole à M. Yves GUBELMANN.



M. Yves GUBELMANN informe qu'après discussion au sein des groupes, propose la candidature de Mme Corinne ALHANKO-BAUER à la fonction de Vice-Présidente du Conseil municipal pour 2020-2021.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au vote pour la fonction de vice-Présidente du Conseil municipal. Selon l'art. 9 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) et art. 5 du règlement du Conseil municipal (LC 02 111), le Conseil municipal élit :

A la majorité (une abstention de l'intéressée)

- **Corinne ALHANKO-BAUER - PLR**

en qualité de vice-Présidente du Conseil municipal pour la période du 2 juin 2020 au 31 mai 2021.

M. le Président félicite Mme Corinne ALHANKO-BAUER.

M. Le Président propose la candidature de Mme Dominique LAZZARELLI à la fonction de secrétaire du Conseil municipal pour 2020-2021.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au vote pour la fonction de secrétaire du Conseil municipal. Selon l'art. 9 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) et art. 5 du règlement du Conseil municipal (LC 02 111), le Conseil municipal élit :

A l'unanimité

- **Mme Dominique LAZZARELLI**

en qualité de secrétaire du Conseil municipal pour la période du 2 juin au 31 mai 2021.

Avant de passer au point 4 de l'ordre du jour, M. le Président passe la parole à M. le Maire pour présenter la répartition des dicastères de l'Exécutif pour la législature 2020-2025, qui sera communiquée au Service des Affaires COMMUNALES – SAFCO.

M. le Maire donne lecture de la répartition des dicastères au sein de l'Exécutif, soit :

Mme Claudine HENTSCH – Adjointe (Ensemble pour Anières – EPA) :

- **Urbanisme et constructions.**

(Petite enfance : Fondation la T'Anières – Groupement intercommunal l'Ile-aux-Mômes, Koala et Fondation de la commune d'Anières pour le logement en janvier 2021).

M. Pascal PECAUT – Adjoint (Plus que jamais Aniérois - + A) :

- **Sociale, culture et loisirs (Manifestations, Ecole, Aînés).**

M. Pascal WASSMER – Maire (Le Centre – LC) :

- **Finances.**
- **Assainissement, routes, sécurité, développement durable.**

(Fondation du Vallon de l'Hermance).



La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 4 de l'ordre du jour, soit la nomination des membres aux diverses commissions.

Point 4 - Nomination des membres aux diverses commissions.

M. le Président donne lecture de la répartition des Conseillers municipaux pour les commissions et délégations, ceci avant le vote.



CONSEIL MUNICIPAL – Législature 2020-2025
Nomination des diverses commissions et délégations
Changement de Présidence en juin de chaque année
(Conformément au règlement du Conseil municipal – LC 02 111)
Au 2 juin 2020

	Parti	Noms et prénoms
Finances		
Présidence	PLR	Yves GUBELMANN
Vice-Présidence	EPA	Jean-Luc RICHARDET
Membres :		
	PLR	Elisabeth BÉRY
	LC	Pierre-Yves DECHEVRENS
	EPA	Yvonne GUSTAFSON
	PLR	Jérôme JACQUIER
	EPA	Guy MUSY
	EPA	Alexandre SOUCAS
	LC	Eric WEHRLI

	Parti	Noms et prénoms
Urbanisme et constructions		
Présidence	PLR	Anita PORDES
Vice-Présidence	EPA	Stéphanie BARON LEVRAT
Membres :		
	EPA	Denyse BARBEZAT-FORNI
	EPA	Philippe GAILLARD
	PLR	Yves GUBELMANN
	LC	Nicole IMHOF
	PLR	Jérôme JACQUIER
	EPA	Jean-Luc RICHARDET
	LC	Eric WEHRLI



Assainissement, routes, sécurité, développement durable	Parti	Noms et prénoms
Présidence	EPA	Philippe GAILLARD
Vice-Présidence	LC	Eric WEHRLI
Membres :		
	PLR	Corinne ALHANKO-BAUER
	EPA	Stéphanie BARON LEVRAT
	LC	Pierre-Yves DECHEVRENS
	EPA	Caroline DOMBRE
	PLR	Anita PORDES
	EPA	Alexandre SOUCAS
	PLR	Claire THIBAULT BULLIARD

Sociale, culture et loisirs	Parti	Noms et prénoms
Présidence	EPA	Denyse BARBEZAT-FORNI
Vice-Présidence	PLR	Elisabeth BÉRY
Membres :		
	PLR	Corinne ALHANKO-BAUER
	LC	Pierre-Yves DECHEVRENS
	EPA	Caroline DOMBRE
	EPA	Yvonne GUSTAFSON
	LC	Nicole IMHOF
	EPA	Guy MUSY
	PLR	Claire THIBAULT BULLIARD

Ad hoc « Immeuble Le Léman »	Parti	Noms et prénoms (3 personnes)
Présidence	EPA	Jean-Luc RICHARDET
Membres :		
	LC	Pierre-Yves DECHEVRENS
	PLR	Claire THIBAULT BULLIARD

Ad hoc « Bourses »	Parti	Noms et prénoms (3 personnes)
Présidence	PLR	Elisabeth BRY
Membres :		
	LC	Pierre-Yves DECHEVRENS
	EPA	Guy MUSY



Ad hoc « CoHerAn » (Communauté de communes)	Parti	Noms et prénoms
Membres :	EPA	Stéphanie BARON LEVRAT
	LC	Nicole IMHOF
	PLR	Anita PORDES
Exécutif :		
Pascal WASSMER		
Claudine HENTSCH		
Pascal PECAUT		

« Intercommunale » - COHERAN Conférence – Commissions intercomm.	Parti	Noms et prénoms (4 personnes)
CULTURE – SPORT ET LOISIRS	LC	Nicole IMHOF
	EPA	Yvonne GUSTAFSON
SECURITE	PLR	Jérôme JACQUIER
VOIRIE et DEVELOPPEMENT DURABLE	EPA	Stéphanie BARON LEVRAT

Délégués/Nominations

Délégué au feu	Parti	Nom et prénom (1 personne)
	EPA	Alexandre SOUCAS

Déléguée Noctambus	Parti	Nom et prénom (1 personne)
	EPA	Guy MUSY

Déléguée Communes-Ecole	Parti	Nom et prénom (1 personne)
	PLR	Elisabeth BÉRY

Déléguées Fondation la T'Anières	Parti	Noms et prénoms (2 personnes)
	LC	Nicole IMHOF
	PLR	Anita PORDES

Déléguée Fondation la T'Anières Bureau	Parti	Nom et Prénoms (1 personne)
	EPA	Caroline DOMBRE

Déléguée Groupement crèche intercommunale «Ile-aux-Mômes »	Parti	Nom et Prénoms (1 personne)
	PLR	Corinne ALHANKO-BAUER



M. le Président informe, conformément aux statuts de la Fondation de la Commune d'Anières pour le logement, qu'il y aura lieu de nommer cet automne 2020 et les trois représentants du Conseil municipal qui siègeront au Conseil de fondation dès janvier 2021.

Fondation de la commune d'Anières pour le logement – Dès janvier 2021	Parti	Noms et prénoms (3 personnes)
Présidence :		
Vice-Présidence :		
Membres :	EPA	
	LC	
	PLR	

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au vote pour la nomination des membres aux diverses commissions et délégations.

Vu l'article 10 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC B 6 05) ;

Vu l'article 1 du règlement du Conseil municipal de la commune d'Anières (LC 02 111) ;

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 9 avril 2020 ;

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, la répartition des membres dans les différentes commissions et délégations.

M. le Président remercie l'Assemblée pour son vote.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 20h.40 et souhaite à chacun et chacune beaucoup de succès dans sa nouvelle fonction.





Le Président du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :



Procès-verbaliste : Dominique LAZZARELLI